



94840 - L'islam et l'esclavage

question

J'entends souvent des prêcheurs chrétiens critiquer l'Islam et l'accuser d'avoir autorisé l'esclavage qui constitue une atteinte à la liberté de l'homme et à ses droits. Comment pourrions nous leur répondre ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'engager dans un débat autour de l'esclavage et susciter des questions sur ce sujet par des évangélistes qui oeuvrent pour détourner les gens de l'Islam exaspèrent l'homme raisonnable et poussent à pointer un doigt accusateur à propos des desseins inavoués qui se cachent derrière ses interrogations. En effet, le judaïsme et le christianisme ont connu des formes injustes d'esclavage. Leurs livres regorgent de détails sur la question notamment sa nette approbation. La première chose qui attire l'attention est : comment les évangélistes cherchent-ils à prêcher le christianisme qui reconnaît la légitimité de l'esclavage ? En d'autres termes, comment dénoncent-ils une affaire dans laquelle ils sont largement impliqués ?

Quant à l'attitude de l'Islam face à l'esclavage, elle est complètement différente comparée aux deux (religions juive et chrétienne) et à la situation qui prévalait à l'avènement de l'Islam.

C'est pourquoi nous allons nous étendre un peu sur le sujet tout en évoquant la conception qu'en avaient les Juifs et les Chrétiens et sa place dans la civilisation contemporaine avant de l'aborder sous l'angle de l'Islam. Car celui-ci a souvent été mensongèrement accusé alors que les doigts accusateurs ont soigneusement ménagé - malheureusement - des criminels avérés...

L'Islam et l'esclavage



L'Islam affirme qu'Allah Puissant et Majestueux a créé l'homme, l'a rendu entièrement responsable et lui a donné des charges religieuses dont l'exécution ou l'inexécution dépendent de son libre arbitre et qui lui vaudront soit la récompense ,soit le châtiment.

Aucun être humain ne peut retreindre cette volonté ou annuler injustement cette liberté de choisir. Quiconque essaie de le faire est on ne peut plus injuste..

Voilà un des principes clairs de l'Islam concernant ce chapitre. .Si on pose la question: Comment l'Islam a-t-il autorisé l'esclavage? Nous disons énergiquement et sans honte: certes, l'esclavage est autorisé en Islam. Cependant un regard objectif nous oblige à examiner en détails les dispositions de l'Islam relatives à l'esclavage notamment ses origines, ses causes, la manière de traiter l'esclave, son égalité en droits et en devoirs avec les personnes libres, les multiples voies légales permettant le recouvrement de la liberté et les nouvelles formes d'esclavage répandues dans le monde dominé par la civilisation contemporaines et le progressisme..

A l'avènement de l'Islam, l'esclavage avait beaucoup de causes notamment la guerre, les rapt (enlèvements) la pauvreté et la dette écrasante...

L'esclavage ne se serait pas si terriblement répandu dans les continents n'eût été la traite des esclaves qui est sa grande source en Europe et en Amérique au cours des siècles derniers.

Grâce à ses textes, l'Islam a adopté une attitude ferme. A ce propos, Allah Très Haut dit dans un hadith sacré: **Au jour de la Résurrection, je serai l'adversaire de trois personnes. Et quiconque est mon adversaire sera vaincu. Parmi les trois personnes, Il a cité un homme qui a vendu une personne libre et utilisé son prix.** (Rapporté par al-Boukhari,2227)

Il est remarquable que l'on ne trouve aucun texte dans le Coran et la Sunna qui véhicule l'ordre de réduire des gens à l'esclavage. Bien au contraire, les versets du Coran et les hadith du Messenger (bénédition et salut soient sur lui) comportent des dizaines de textes qui exhortent à la libération et à l'affranchissement des esclaves.

A l'avènement de l'Islam, l'esclavage avait des sources nombreuses, et les voies et moyens d'y



mettre fin quasiment inexistantes. Dans ses dispositions législatives, l'Islam a inversé la vision (traditionnelle) des choses, multiplié les moyens libération des esclaves et fermé les portes qui conduisaient à l'esclavage et émis des recommandations dans ce sens.

L'Islam a limité les sources de l'esclavage qui existaient avant l'avènement du message mouhammadien et n'en a retenu qu'une seule, à savoir la captivité consécutive à une guerre et concernant des prisonniers mécréants, leurs familles et leurs enfants. Cheikh ach-Chinquit (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **La réduction d'une personne à l'état d'esclave résulte de la mécréance qui pousse le mécréant à livrer combat à Allah et à Son Messenger. Si Allah permet aux combattants musulmans, qui sacrifient leurs vies et leurs biens pour élever le mot d'Allah, d'avoir le dessus sur les mécréants, ils deviennent leurs propriété dès leur captivité, à moins que l'imam ne les gracie ou leur permette de se racheter, compte tenu de l'intérêt (général) des musulmans.** Extrait de Adhwa al-Bayan, 3/387.

Il a dit encore: **Si on dit: si l'esclave est musulman, comment justifier le maintien de son statut, malgré l'absence de la mécréance et de la lutte contre Allah et Son Messenger qui sont les causes de la réduction des gens à l'état d'esclave?** La réponse est: la règle bien connue chez les ulémas et les gens raisonnables est qu'un droit déjà acquis ne peut être annulé par un droit postérieur. Car le premier est évident et sans ambiguïté. Quand les musulmans ont capturé les mécréants, ils ont acquis sur eux un droit de propriété fondé sur la législation de leur Créateur à tous, le Sage et Bien informé. Si, après l'établissement de ce droit, l'esclave se convertit à l'Islam, son droit à s'affranchir est supplanté par le droit du combattant qui le possédait avant sa conversion. Or il n'est pas juste d'annuler le premier droit par celui acquis grâce à la conversion, comme le connaissent les gens raisonnables.

Il est vrai cependant qu'il convient que le maître de l'esclave converti le libère. Car le Législateur a donné un ordre dans ce sens, y a exhorté les gens et ouvert de nombreuses portes y conduisant. Gloire au Sage Bien informé! **Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient...** (Coran, 6:115) Le terme **vérité** ... renvoie aux informations et le terme **équité** aux jugements. Nul doute que la propriété qui résulte



de l'esclavage comme les autres dispositions du Coran sont justement fondées.

«Que de fois on met en cause une parole

Pour la seule raison de ne l' avoir pas bien comprise!»

(Extrait de Adhwa al-Bayan,3/389.

La captivité résultant de la guerre était une des plus fréquentes apparences de l'esclavage. Car toute guerre laissait des captifs et la coutume répandue voulait que les captifs ne pussent jouir ni de droits ni de respect. Et leur sort variait entre l'exécution et la réduction à l'état d'esclave.

Quant à l'Islam, il leur offrit deux autres choix: le pardon et le rachat. A ce propos, le Très Haut dit:
...Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon. (Coran, 4:47)

A l'issue de la bataille de Badre, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) accepta le rachat des prisonniers païens et les libéra à ce prix. A la suite d'autres batailles, il libéra de nombreux captifs sans aucune contrepartie. A l'occasion de sa conquête de La Mecque, il déclara (aux habitants): Allez-vous en; vous êtes libres.

Au cours de l'expédition dirigée contre les Bani al-Moustaliq, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) épousa une prisonnière de guerre issue des rangs des vaincus, afin d'élever son statut. Car elle était la fille de l'un des dirigeants. Il s'agissait précisément de la mère des croyants, Djouwayriyya fille de al-Harith (P.A.a). Cette union poussa les musulmans à libérer tous les captifs.

L'Islam n'est pas assoiffé du sang des captifs ni obsessionnellement désireux de les réduire à l'état d'esclave...Ceci permet de voir l'image précise et les passerelles très étroites que l'Islam laisse à l'esclavage; il ne l'a pas complètement annulé. Car le prisonnier mécréant était injuste quand il combattait la vérité et l'équité ou aidait à perpétrer l'injustice ou était l'instrument de son exécution et de sa consolidation. En agissant de la sorte, sa liberté lui permettait de faire régner la tyrannie, la domination, l'entrave à la vérité et la prévention de sa diffusion.



Certes, la liberté est un droit fondamental de l'homme. Et il ne peut en être privé que pour une cause accidentelle...Quand l'Islam autorisa l'esclavage dans les limites que nous avons expliquées, il l'a réservé à l'individu qui fait de sa liberté la pire exploitation. Quand un tel individu tombe en captivité au cours d'une guerre qu'il a perdue, il est juste de le garder un temps tout en le traitant de façon décente. En outre, de nombreuses possibilités de recouvrer la liberté sont accordées par l'Islam à tous ceux qui se retrouvent dans cette situation.

Les bases du traitement islamique de l'esclave renferment justice, bienveillance et clémence. Parmi les moyens de libération figurent l'affectation d'une partie de la zakate au rachat des esclaves, la dépense sur ce chapitre des recettes générées par les expiations consécutives aux homicides involontaires, au zihar (injure consistant à assimiler sa femme à sa propre mère pour ne plus avoir un rapport sexuel avec elle) à l'abjuration, à l'acte sexuel commis dans une journée du Ramadan. A quoi s'ajoute un appel pathétique adressé à tous pour l'affranchissement des esclaves afin de complaire à Allah.

Voici un aperçu de certaines règles relatives à une gestion islamique de l'esclavage marquée par l'équité et la bienveillance:

1/ Assurer la nourriture et l'habillement dans les mêmes conditions que les maîtres.

D'après Abou Dharr (P.A.a) le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit: **Ils (les esclaves) sont vos frères qu'Allah a placés entre vos mains. Quand Allah place entre les mains de l'un d'entre vous son frère, qu'il le nourrisse de sa propre nourriture et l'habille comme il le fait pour soi-même et ne lui impose pas un labeur qui dépasse ses forces. Si toutefois il le faisait, qu'il l'aide..** (rapporté par al-Boukhari,6050)

2/ La sauvegarde de leur dignité

Abou Hourayra (P.A.a) affirme avoir entendu Aboul Qassim (le Prophète) dire : **Quiconque accuse injustement son esclave d'adultère, sera flagellé au jour de la Résurrection, à moins qu'il ne dise la vérité.** (rapporté par al-Boukhari,6858)



Après avoir affranchi un esclave, Ibn Omar prit un fragment de bois ou un objet et dit: « cet acte ne me procurera pas l'équivalent de celui-ci en termes de récompense. Car j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: **Quiconque gifle ou frappe son esclave, doit l'affranchir pour expier son acte.** (rapporté par Mouslim,1657)

3/ Traiter l'esclave avec équité et bienfaisance

Il a été rapporté qu'Outhmane ibn Affan (P.A.a) a frotté durement l'oreille de son esclave pour le punir à la suite d'un acte de désobéissance qu'il avait commis. Puis lui a dit: **Avance et frotte mon oreille.** L'esclave refusa malgré l'insistance d'Outhmane avant de se mettre à frotter son oreille légèrement. Outhmane lui dit : «Frotte la bien .Car je crains le châtiment du jour de la résurrection. Et l'esclave lui dit : **Maître ! Moi aussi je crains ce que vous craignez.**

Quand Abdour Rahmane ibn Awf marchait avec ses esclaves on ne pouvait pas les distinguer, car il ne les devançait pas et ne s'habillait que comme eux-mêmes.

Omar ibn al-Khattab passa un jour auprès d'un groupe de gens et se rendit compte que des esclaves se tenaient à l'écart et ne mangeaient pas avec les autres. Ce qui le mit en colère et lui fit dire aux maîtres : **Pourquoi vous préférez vous à vos domestiques?! Puis ils invita ces derniers à aller manger avec eux.**

Un homme entra chez Salman (P.A.a) alors émir (chef).Comme il le trouve en train de confectionner une pâte, il lui dit: **ô Abou Abdoullah! Qu'est ce que tu fais?** Nous avons envoyé notre domestique pour régler une affaire et voulons lui éviter un cumul de travail.»

4/ L'esclave peut passer avant l'homme libre dans certains cas

Il s'agit de choses religieuses et profanes à propos desquelles l'homme libre est préférable d'ordinaire. La direction de la prière par l'esclave est valide. Car Aïcah, la mère des croyants (P.A.a) avait un esclave qui lui dirigeait la prière. Mieux, l'ordre a été donné aux musulmans d'écouter et d'obéir, même si leur chef était un esclave.

5/ Il a la possibilité de se racheter



Si, après coup, l'esclave s'amende, oublie son passé et devient un homme de bien, peut on lui permettre de recouvrer sa liberté?

L'Islam pense qu'on doit répondre favorablement à sa demande. Certains pensent que c'est une obligation; d'autres soutiennent que c'est une recommandation!

L'Islam donne à cette opération l'appellation de : Contrat écrit engageant un esclave et son maître (aux termes duquel l'esclave se rachète en donnant une somme par tranches à son maître) A ce propos, le Très Haut dit : **...Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux; et donnez-leur des biens d'Allah qu'Il vous a accordés..** (Coran, 24:33)

Voilà l'équité avec laquelle l'Islam traite l'esclave en toute bienveillance

Le résultat de l'application de ces recommandations est que l'esclave devient souvent l'ami de son maître. Mieux, il lui arrive d'être traité comme un fils. A ce propos, Saad ibn Hachim al-Kahalidi dit dans la description de son esclave:

« Il n'est pas un esclave,mais un fils

Que le Dominateur qui se suffit à Lui-même m'a donné.»

Il me seconde grâce à ses bons services

Il est ma main, mon bras et mon épaule.»

Le bon traitement que les musulmans réservent aux esclaves a poussé bon nombre de ceux-ci à rejoindre la famille musulmane et à devenir en son sein comme des frères qui s'aiment mutuellement, comme s'ils faisaient partie de ses membres d'origine.

Dans son ouvrage intitulé: La civilisation des Arabes (p.450-460), Gustave le Bon écrit: **Ce que je crois vrai, c'est que l'esclavage chez les musulmans est meilleur que ce qu'il est chez les autres , et le statut des esclaves en Orient est meilleur que celui des domestiques en Europe, et les esclaves en Orient font partie de la famille (du maître) et ceux d'entre eux qui veulent recouvrer**



leur liberté l'obtiennent dès qu'ils en manifestent le désir. Mais il ne font pas usage de ce droit.

Comment les non musulmans traitent ils les esclaves?

L'attitude des Juifs vis-à-vis de l'esclave

Les Juifs divisent les êtres humains en deux groupes: les fils d'Israël et les autres. Une partie des membres du premier groupe peut être réduite à l'état d'esclave aux termes de certains enseignements de la Bible. Quant au deuxième groupe, il est constitué de races inférieure selon les Juifs. Par conséquent, il est possible de les dominer pour les exclure du fait qu'ils font l'objet d'une éternelle condamnation du ciel. A ce propos, il est dit dans Exode, chapitre 21, 2-12:

2. «Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six années ; mais la septième, il sortira libre, sans rien payer.

3 S'il est entré seul, il sortira seul ; s'il avait une femme, sa femme sortira avec lui.

4 Si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'il en ait eu des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et il sortira seul.

5 Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre, -

6 alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et l'esclave sera pour toujours à son service.

7 Si un homme vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme sortent les esclaves.

8 Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat ; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle.

9 S'il la destine à son fils, il agira envers elle selon le droit des filles.

10 S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien pour la première à la nourriture, au vêtement, et au droit conjugal.



11 Et s'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle pourra sortir sans rien payer, sans donner de l'argent.

12 Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort. »

Quant aux non hébreux, on peut s'emparer de lui par la captivité et la domination. Car ils (les Juifs) croient leur race supérieure aux autres et ils cherchent dans leur Thora manipulée une justification de l'esclave. Et ils disent que Ham fils de Noé – père de Canaan- avait suscité la colère de son père qui, sous l'effet de l'ivresse, s'était mis à nu avant de s'endormir dans sa cache et Ham l'a vu dans cet état.

Quand, après son réveil, il se rendit compte de ce qui s'était passé, il fut furieux et maudit les Canaan et ses descendants en disant d'après la Thora, Genèse, chapitre 9:25-27: « Et il dit :

25 Maudit soit Canaan ! Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères!

26. Il dit encore : Béni soit l'Éternel, Dieu de Sem, et que Canaan soit leur esclave!

27. Que Dieu étende les possessions de Japhet, qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan soit leur esclave !

Puis dans Deutéronome, chapitres 20, 10-14:

10.«Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix.

11 Si elle accepte la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et asservi.

12 Si elle n'accepte pas la paix avec toi et qu'elle veuille te faire la guerre, alors tu l'assiégeras.

13 Et après que l'Eternel, ton Dieu, l'aura livrée entre tes mains, tu en feras passer tous les mâles au fil de l'épée.

14 Mais tu prendras pour toi les femmes, les enfants, le bétail, tout ce qui sera dans la ville, tout



son butin, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que l'Éternel, ton Dieu, t'aura livrés

L'attitude de la chrétienté à l'égard de l'esclavage

La chrétienté a approuvé l'esclavage comme l'avait fait le judaïsme auparavant. Car aucun texte des Evangiles ne l'interdit ni ne le condamne. C'est pourquoi il est étrange que l'historien William Mayer s'attaque à notre prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) à qui il reproche de n'avoir pas annulé l'esclavage immédiatement. Car le même auteur a fermé les yeux sur l'attitude des Evangiles sur l'esclavage puisqu'il n'a été rapporté ni du Christ ni des Apôtres ni des Eglises rien sur cette question..

Mieux, dans ses épîtres, Paul recommandait aux esclaves d'être sincères dans les services rendus à leurs maîtres. C'est ainsi qu'il est dit dans Epître aux éphésiens, chapitre 6,5-9 :

- 5.« Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre coeur, comme à Christ,
- 6 .non pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs de Christ, qui font de bon coeur la volonté de Dieu
7. Servez-les avec empressement, comme servant le Seigneur et non des hommes,
8. sachant que chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien.
9. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, et abstenez-vous de menaces, sachant que leur maître et le vôtre est dans les cieux, et que devant lui il n'y a point d'acception de personnes.»

Dans le grand Larousse du 19

^e siècle on lit : **Que l'on ne s'étonne pas de la persistance de l'esclavage au sein des Chrétiens jusqu'à nos jours, car les représentants officiels de la religion l'acceptent et en reconnaissent la légitimité.** En somme, la religion chrétienne a complètement admis l'esclavage jusqu'à nos jours et il serait impossible de prouver qu'elle s'est efforcée de l'annuler.»



Les saints ont confirmé que la nature a fait de certains des esclaves.. Les hommes d'église n'ont pas interdit l'esclavage et ne s'y sont pas opposés. Bien au contraire, ils l'ont soutenu. Même le philosophe saint Thomas a apporté un soutien philosophique aux chefs religieux et, au lieu de s'opposer à l'esclavage, il l'a approuvé, estimant, à l'instar de son maître Aristo, que c'est un statut conforme à la nature donnée à certaines personnes. Et il n'est pas incompatible avec la foi de se satisfaire d'un minimum en fait de biens de ce monde. ... Voir haqaiq al-islam par al-Aqqad, p.215.

Dans le dictionnaire du livre saint du Dr George Youssouf, on lit : «Certes, le christianisme ne s'est pas opposé aux aspects politique et économique de l'esclavage. Il n'a pas non plus suscité une émulation littéraire contradictoire sur ce sujet ni encouragé une discussion à cet égard. Il n'a rien dit encore contre les droits des propriétaires d'esclaves ni essayé de pousser les esclaves à demander leur libération ni fait des recherches sur les méfaits de l'esclavage et sa dureté ni donné l'ordre de libérer les esclaves immédiatement. Globalement, il n'a pas modifié le type de rapports existant entre esclaves et maîtres. Bien au contraire, il a maintenu les droits et devoirs reconnus aux deux parties. ...

L'Europe contemporaine et l'esclavage

Puisqu'on était dans une époque où les sociétés occidentales étaient plongées dans la renaissance et le progrès, le lecteur est en droit de se demander ce qu'a fait (L'Europe), la pionnière de ce progrès, en ces siècles marqués par l'importance du nombre de ceux qui sont morts à cause des méthodes employées dans la chasse aux esclaves sur le chemin des côtes devant lesquelles accostaient les bateaux de la compagnie anglaise et d'autres ; ces temps où d'autres mouraient à cause du changement de climat. En effet, 4 pour cent des effectifs périssaient à l'embarquement, et 12 pour cent pendant le voyage, sans compter ceux qui perdaient leurs vies dans les colonies !!!

La traite des esclaves a duré grâce aux compagnies anglaises qui en détenaient le monopole sur la base d'une autorisation du Gouvernement britannique. Puis celui-ci leva tout obstacle devant ses ressortissants pour leur permettre de se livrer à la traite des esclaves. Certains experts évaluent le nombre d'esclaves capturés par les Britanniques dans leurs colonies entre 1680 et



1786 à 2 130 000 personnes.

Quand l'Europe entra en contact avec l'Afrique Noire, ce contact aboutit à un désastre humanitaire pendant lequel les nègres de ce continent subirent durant cinq siècles d'énormes épreuves. Les pays de l'Europe ont pu imaginer des méthodes exécrables pour kidnapper ceux-là et les expatrier vers leurs propres pays pour les utiliser comme une main d'œuvre dans les chantiers de la renaissance et pour leur imposer des corvées trop pénibles. Après la découverte de l'Amérique, l'épreuve se durcit davantage, car les esclaves eurent à servir sur deux continents au lieu d'un seul !

L'encyclopédie britannique (vol.2, p.779) dit sur le terme **slavery** **La chasse aux esclaves dans leurs villages en plein jungle se faisait grâce à la mise à feu des huttes qui composaient les villages. Quand les habitants voulaient s'échapper du feu, ils tombaient dans les filets des Anglais.** Ainsi fut transporté un million de nègres vers l'Amérique tandis que neuf millions devaient succomber pendant la capture, le chargement et le transport. Cela se passa entre 1661 et 1774. Ce qui signifie que seul le dixième des esclaves capturés restaient en vie et étaient transportés en Amérique pas pour qu'ils s'y reposassent, mais pour qu'ils y fussent asservis et torturés.

Les esclavagistes obéissaient à des lois extrêmement honteuses. L'une d'elles stipulait que l'esclave qui agressait son maître devait être exécuté ; celui qui prenait la fuite devait avoir ses mains et pieds coupés et traités avec un fer surchauffé. Quand il prenait la fuite pour la seconde fois, il devait être exécuté. Comment pouvait-il tenter de prendre la fuite si ses pieds et ses mains étaient amputés ? Une autre loi interdisait l'apprentissage à l'homme noir et privait les gens de couleur des emplois exercés par les blancs.

Selon les lois américaines, le rassemblement de sept esclaves était considéré comme un crime. Et il était permis au blanc qui passait près de là de cracher sur eux et de leur donner vingt coups de fouets. Une autre loi stipulait que l'esclave n'avait pas d'âme et ne possédait ni intelligence ni volonté, et que sa vie était dans ses bras. De tout cela, on concluait que l'esclave était doué d'entendement par rapport à ses devoirs et ses services et, de ce fait, il était responsable et comptable de toute négligence. En revanche, il était considéré comme une chose sans âme et



sans intérêt en dehors de ses bras, quand il s'agissait de droits ?

Finalement, on arrive au bout de longs siècles d'asservissement et d'injustice, à la rédaction du traité portant abolition de l'esclavage et devant y mettre fin. Il fut adopté au siège des Nations Unies en 1953.

Aussi leurs consciences ne sont-elles réveillées qu'au cours de ce dernier siècle (20

e) après qu'ils ont construit leur civilisation sur les restes des hommes libres qu'ils avaient dominés et asservis injustement... L'homme juste qui compare ces pratiques aux enseignements de l'Islam vieux de 14 siècles se rend compte que vouloir incriminer l'Islam à cet égard rappelle le proverbe qui dit : **Elle s'est faufilé après m'avoir inoculé sa maladie !** Allah le sait mieux.

Voir l'ouvrage intitulé : shoubouhat hawl al-islam par Muhammad Qutb et Talbis mardoud fi qadaya khatira par Dr Salih ibn Houmayd, l'imam de la grande mosquée de La Mecque.